

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Activités juridiques, métiers du notariat

- Université Savoie Mont Blanc - USMB

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR)

Établissement déposant : Université Savoie Mont Blanc - USMB

Établissement(s) cohabilités : /

La licence professionnelle *Activités Juridiques, métiers du notariat* a été créée en 2007 en partenariat avec la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Savoie et de la Haute Savoie. Elle est dispensée à la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc à Chambéry. Les objectifs de la formation sont de préparer les étudiants au métier de collaborateur de notaire, afin qu'ils puissent jouer un rôle actif au sein d'une étude notariale. La licence professionnelle est proposée en formation initiale classique et en formation continue. Elle se déroule quatre jours par semaine, de septembre à février.

Avis du comité d'experts

L'étude de la maquette du diplôme conduit à penser que les matières proposées permettent effectivement de former des étudiants rapidement opérationnels. L'ensemble est clair et cohérent. Les enseignements proposés sont orientés vers la pratique et les professionnels y jouent un rôle important. S'y ajoutent un stage de trois mois et un projet tuteuré de 80 heures qui renforcent cette dimension pratique. On regrettera peut-être l'absence de cours de déontologie de la profession et de responsabilité professionnelle.

S'agissant du positionnement de la formation, elle est au cœur du champ Entreprise, gouvernance et responsabilités. Elle complète utilement les autres formations notariales dispensées par la Faculté ou des établissements proches (master 1 et 2 *Droit Notarial*, DSN (Diplôme Supérieur du Notariat), BTS (Brevet de Technicien Supérieur) *Notariat*, DIMN (Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat)), ce qui témoigne d'une certaine cohérence. L'intégration de la licence dans son environnement recherche est faible, ce qui est tout à fait normal s'agissant d'une formation qui tend à une insertion professionnelle immédiate. En contrepoint, l'intégration dans le milieu socio-économique est très bonne, comme en témoigne la présence de nombreux professionnels dans la formation et une forte implication de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie qui assure un fort lien avec les notaires, notamment en vue de pourvoir les cours mais également pour trouver des stages aux étudiants ; la Chambre apporte également un soutien financier annuel.

L'équipe pédagogique comprend de nombreux professionnels, qui assurent environ 40 % du volume horaire, en accord avec les objectifs de la formation. Une convention de partenariat conclue avec la chambre interdépartementale précitée organise le fonctionnement de la licence d'une manière assez satisfaisante, mais dans les faits, les professionnels semblent se désintéresser de l'évolution de la formation et le conseil pédagogique prévu n'a en réalité jamais été réuni.

La formation est attractive, si on en juge par le nombre de candidatures déposées chaque année (150). Mais le nombre d'inscrits reste cohérent au regard de la capacité d'accueil des études notariales de la région (une quinzaine d'étudiants chaque année). Le taux de réussite est exceptionnel : 100 % dès la première session. A la sortie du diplôme, l'insertion professionnelle immédiate apparaît toutefois difficile, et un nombre important d'étudiants (9 sur 14 en 2011 et 11 sur 14 en 2012) poursuivent des études (on manque de précision sur cette poursuite d'études), à l'issue desquels ils finissent par trouver un emploi, au moins à moyen terme : le dossier fait ainsi état d'un taux d'emploi de près de 90 % à 30 mois). Au final, la perception des étudiants de leur aptitude à être insérés professionnellement grâce à leur diplôme apparaît plutôt négative (30 % seulement considèrent que le diplôme a joué un rôle pour occuper un emploi dans le secteur concerné).

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est très faible, ce qui n'est pas illogique s'agissant d'une formation qui tend à une insertion professionnelle immédiate.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation apparaît bonne. Elle est liée : à la réalisation d'un projet tuteuré ; au stage de trois mois d'avril à juin débouchant sur la rédaction d'un rapport, donnant lieu à soutenance ; à la nature des enseignements à finalité pratique assurés par des praticiens. Toutefois l'accompagnement proprement dit des étudiants à l'insertion professionnelle ne semble pas réel. Des sondages montrent ainsi que « seulement 27 % des étudiants estiment avoir été accompagnés durant leur formation à l'insertion professionnelle ».</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Projet tuteuré et stage évoqués précédemment permettent à l'étudiant de réaliser des missions traditionnellement confiées à des clercs de notaire.</p> <p>Dans le cadre du stage, les missions confiées à l'étudiant au sein de l'étude sont définies en concertation avec le maître de stage et un enseignant-chercheur intervenant dans le diplôme. Elles doivent être en adéquation avec l'objectif de la licence professionnelle.</p> <p>On manque toutefois de renseignements concrets sur l'efficacité et le suivi du stage et du projet tuteuré.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Des cours d'anglais juridique et commercial sont dispensés et une formation à la préparation au TOEFL (Test Of English as a Foreign Language) est organisée pour les étudiants le désirant ; par ailleurs, les étudiants disposent d'une base de données d'adresses pour des stages en pays anglophones. L'absence d'autre ouverture à l'international n'est pas anormale s'agissant d'une formation tendant à une insertion professionnelle immédiate dans un environnement essentiellement interne. Il n'y a pas d'accueil d'étudiants étrangers.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La formation est ouverte à des diplômés bac+2 dotés de connaissances juridiques de bases (la majorité des candidats proviennent d'un BTS <i>Notariat</i>). La sélection est rigoureuse (sur dossier, puis sur entretien). La licence professionnelle est proposée en formation initiale et en formation continue. En début d'année universitaire, un dispositif de remise à niveau est mis en place en droit de la famille et droit des obligations.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements sont réalisés en présentiel sous forme de cours et de travaux dirigés, ce qui est assez classique. La place du numérique n'est pas spécialement détaillée dans le dossier, sauf s'agissant de l'anglais, où elle a été renforcée (via la plateforme Moodle). Il n'y a pas d'étudiants en formation continue en raison de l'emploi du temps (quatre jours par semaine).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants se fait selon des modalités classiques : examen terminal et/ou contrôle continu selon les matières. Une double moyenne est toutefois exigée (10/20 pour l'ensemble des unités et 10/20 pour l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage). Le jury d'examen qui se réunit à la fin de la formation, peut attribuer des points jury nécessaires pour obtenir la licence. Au rattrapage, l'étudiant choisit les matières qu'il veut repasser (même s'il s'agit d'une matière dans laquelle il a eu la moyenne). Le redoublement peut être exceptionnellement autorisé.</p> <p>Il apparaît que les étudiants ne sont pas satisfaits des modalités de contrôles des connaissances et de la préparation à ces contrôles. Les étudiants déplorent aussi la faible « quantité d'exercices » donnés et la trop faible part des exercices en groupe.</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences s'opère de manière assez classique, dans le cadre des travaux dirigés et des examens. Il ne semble pas qu'un dispositif spécifique de suivi de l'acquisition des compétences soit mis en place.</p> <p>Une annexe descriptive au diplôme (ADD) permet de préciser les connaissances et compétences acquises par les étudiants.</p>
Suivi des diplômés	<p>Les données concernant l'insertion et la poursuite d'études des diplômés résultent de l'enquête nationale à 30 mois et de l'enquête interne à 6 mois.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il est prévu un conseil pédagogique composé d'un président (le responsable de la formation), un vice-président (le président de la Chambre Interdépartementale des Notaires précitée), deux enseignants-chercheurs, deux notaires, et un étudiant. Dans les faits cependant, ce conseil pédagogique ne s'est jamais réuni. Seules quelques réunions ponctuelles et le jury de fin d'année permettent d'évaluer les difficultés rencontrées et les points à améliorer.</p> <p>Une enquête de satisfaction des étudiants est organisée annuellement par l'Observatoire de la vie étudiante de l'Université.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Bonne adéquation du cursus avec les objectifs de la formation.
- Effectifs réduits, ce qui témoigne d'une sélection rigoureuse, en vue de l'insertion dans l'environnement économique.
- Formation qui complète utilement les autres formations notariales dispensées par la faculté ou des établissements proches.

Points faibles :

- Insuffisance de l'accompagnement et du suivi des étudiants en vue de leur insertion professionnelle immédiate, comme en atteste d'ailleurs l'insatisfaction des étudiants sur ce point.
- Procédures de perfectionnement et d'autoévaluation faibles. A cet égard le conseil pédagogique prévu n'est jamais réuni.
- Manque de précisions claires sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

Conclusions :

La licence professionnelle *Activités juridiques, métiers du Notariat* permet d'acquérir les connaissances et compétences en adéquation avec les métiers visés, mais le pilotage de la formation paraît insuffisant pour permettre de dynamiser réellement celle-ci.

Observations de l'établissement

Présidence
27 rue Marcoz
BP 1104 / 73011 Chambéry cedex

Tél. +33(4) 04 79 75 91 84

www.univ-smb.fr

N/Réf. : PRE/DV/om/2014-15/216
Denis VARASCHIN
Président
presidence@univ-savoie.fr

Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité d'Experts

le 29 avril 2015,

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - A2016-EV-0730858L-S3LP160010529-
010264-RT - Licence Professionnelle METIERS DU NOTARIAT

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser les observations formulées par l'Université Savoie Mont Blanc relatives au rapport d'évaluation émis par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Denis VARASCHIN

Evaluation des formations Vague A : Campagne d'évaluation 2014-2015

Intitulé de la formation : Licence professionnelle des métiers du notariat

Nom du responsable : Béatrice GORCHS-GELZER et Christophe BROCHE

OBSERVATIONS

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de notre formation, il nous a semblé nécessaire de formuler plusieurs observations, en précisant notamment certaines mesures déjà prises permettant d'en améliorer, nous l'espérons, le contenu.

Concernant les modalités d'évaluation :

Ces modalités d'évaluation semblent classiques et imposées par le règlement national de la licence professionnelle. De fait, notre liberté d'action est donc réduite sur ce point.

Concernant le conseil pédagogique :

Le manque de disponibilité des professionnels rend effectivement la tenue de ce conseil difficile à organiser. Cependant, ce conseil existe naturellement et il se tient, afin de limiter les déplacements des professionnels, lors du jury de fin d'année auquel sont conviés le président de la chambre des notaires, les intervenants universitaires et professionnels de la formation. A l'issue du jury, un temps est ainsi réservé pour établir le bilan annuel de la formation (les points positifs et négatifs) et réfléchir ensemble aux actions à mener pour en améliorer le contenu. Par ailleurs, des réunions sont également organisées au cours de l'année avec la chambre interdépartementale des notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie en présence du Président de la chambre et des notaires en charge de la formation. Ces réunions permettent elles aussi d'évoquer les difficultés rencontrées, les solutions à apporter, et finalement de faire évoluer le contenu de la formation.

Concernant l'accompagnement et le suivi des étudiants en vue de leur insertion professionnelle :

Nous sommes très soucieux de l'insertion professionnelle de nos étudiants. Dans cet esprit, nous parvenons déjà chaque année à trouver un stage à chacun d'entre eux, en collaboration étroite avec le secrétariat de la chambre interdépartementale des notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie, dans une conjoncture pourtant difficile, ce que d'autres formations notariales ne parviennent pas toujours à réaliser. De plus, depuis cette année, les représentants de la formation sont associés au pilotage de la Semaine de l'Emploi et de l'Entreprise (SEE), organisée au sein de notre université dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. Ainsi, après une formation portant sur la rédaction de CV, assurée par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), nos étudiants peuvent au cours de cette SEE bénéficier d'une simulation d'entretien d'embauche, assurée par un professionnel, au cours d'un atelier "Training Job K-Fé". Deux de nos étudiants ont d'ailleurs été embauchés à la suite de cette SEE. Enfin, beaucoup de nos étudiants proviennent d'un BTS notariat : le passage d'un encadrement scolaire à une formation davantage fondée sur l'autonomie de l'étudiant implique une adaptation rapide ; peut-être cela pourrait-il expliquer chez certains d'entre eux ce sentiment de ne pas être suffisamment accompagné ?